

Stéphane Rossini *Conseiller national*

L'obligation de travail à l'aide sociale (proposition Nantermod – PRD/VS)

Les véritables fondements politiques d'une proposition inutile

La proposition Nantermod (PRD-VS) de rendre le travail obligatoire pour les bénéficiaires de l'aide sociale (modèle Winterthur) a obtenu un écho étonnant en regard de son peu de pertinence. Populisme primaire ou fausse bonne idée peu importe, la mesure est inutile et sera sans effet en raison d'une législation valaisanne intégrant déjà ces principes. Par contre, elle s'inscrit dans un courant idéologique qui sévit depuis de longues années au niveau fédéral. En ce sens, la proposition doit être prise au sérieux, car elle renvoie à une conception de la sécurité sociale qui reconsidère les fondements de la solidarité et de la cohésion sociale de la Suisse. Le débat se doit donc d'être élargi et les enjeux clairement mis en perspective. On ne saurait banaliser les effets d'une telle approche. Ce pseudo bon sens est dangereux. Considérations...

1. La cohésion sociale contestée

Les assurances sociales n'ont pas été « méritées » par la population ! Les contours de la solidarité ont été définis par des revendications et des rapports de force. Le Peuple a voté et déterminé la structure des assurances sociales fédérales et le rôle de l'aide sociale cantonale. Depuis le milieu des années nonante, les partis bourgeois tentent une politique de rupture. En affaiblissant les assurances sociale (AVS, AI, LPP, chômage, LAMal, voire LAA), en réduisant les bourses, en privilégiant les riches devant la fiscalité, en niant la pertinence de la politique familiale et de services publics forts, la droite radicale libérale et UDC s'attaque au ciment de la Nation. Le démontage des politiques publiques est une réalité. Il ne faut pas sous-estimer cette tendance !

2. La privatisation

Aux attaques répétées sur les prestations sociales s'ajoute une dynamique portée par l'UDC et le PRD : la privatisation du système social. La discussion qui s'y rapporte concerne à la fois la prévoyance vieillesse (réduction de l'AVS au minimum, assureurs LPP, développement du pilier 3A) ou la santé (réduction de l'assurance obligatoire, suppression du monopole partiel SUVA), alors que des expériences tentent de substituer des agences de placement privées aux ORP. Les tenants de ces options revendiquent un transfert de charges sur l'aide sociale.

3. Le mythe des abus

Depuis plus de dix ans, l'UDC alimente le mythe des abus. Abus dans toutes les assurances sociales et dans l'aide sociale sont brandis et exagérés pour dénigrer la sécurité sociale. Or, la réalité est fort différente. Dans les assurances invalidité et chômage, il a été démontré que les abus sont rares (1% dans l'AI) ; de même pour l'aide sociale. Le discours sur les abus n'a donc rien à voir avec les abus. Il sert à discréditer la politique sociale et à stigmatiser les bénéficiaires de prestations. Comme si l'on choisissait d'être malade, invalide ou au chômage : comme si les

gens prenaient plaisir à subir l'humiliation de l'assistance publique ! A la botte de l'UDC, les radicaux entonnent les mêmes refrains. Ils instrumentalisent les régimes sociaux et détournent la réalité pour défendre des positions idéologiques de réduction des prestations sociales.

4. Les principes de sécurité sociale

Un enjeu paradigmatique majeur sous-tend la définition de la sécurité sociale : l'affaiblissement de l'assurance au profit du renforcement de l'assistance. Ce phénomène, souvent considéré comme théorique, est pourtant essentiel. Or, il a été démontré que le ciblage des prestations (par l'aide sociale) est une fausse « bonne idée ». Elle relève d'un a priori bon sens. S'il permet de privilégier ceux qui le sont le moins, en leur réservant des prestations dont ils seraient les uniques bénéficiaires, ces mesures engendrent des charges administratives importantes et ont un coût symbolique élevé. En légitimant le principe des conditions de besoin contre le principe de l'égalité des citoyens par les assurances, le ciblage ouvre une brèche dans l'unité de la cohésion sociale. Il accrédite deux catégories de citoyens, ceux qui ont besoin de l'aide de l'Etat et ceux qui sont pleinement capables d'assumer leur destinée et celle de leur famille. Revoilà le clivage entre les uns et les autres, qui se décline en termes de capacité et de dignité.

Populisme et sens commun

L'universalité des prestations d'assurances sociales, dont l'AVS est le meilleur exemple, a permis d'effacer la stigmatisation et la honte liées au geste de recevoir d'autrui ses propres moyens de subsistance. Le ciblage des prestations est une régression de la politique sociale orientée vers la charité plutôt que vers une notion ouverte et moderne de droits sociaux contribuant au maintien de la paix sociale. C'est le progrès à l'horizon 1880 !

La discussion valaisanne ne concerne donc pas simplement l'aménagement de notre législation sociale. Elle pose la question des principes de protection sociale et des conséquences de leur application. Le pseudo bon sens d'une proposition n'est pas encore un argument pour la qualifier de pertinente, qui plus est quand on peut clairement affirmer qu'elle sera sans effet tangible ! Par contre, le sens de l'action est clair. Cette proposition relève des logiques de stigmatisation des bénéficiaires de prestations sociales et de désignation des « coupables » de notre société : les vieux, les malades, les invalides, les chômeurs, les jeunes, au gré des circonstances.

Parce que ce débat cultive la stigmatisation et désigne des coupables, il est pervers. Les habitants de ce pays méritent une solidarité bien pensée, car elle est un élément central de la cohésion de la Nation et de la prospérité. Il est enfin très étonnant que le PDC soit sensible à une telle approche de la politique sociale, lui qui se veut respectueux de la solidarité et de la cohésion sociale

SR 25/2/2010

Pour une réflexion approfondie sur la question

- Rossini S., *Au nom de la solidarité*, Ed. de l'Aire, Vevey, 2007, 168 pages
- Rossini S., Favre-Baudraz B., *Les oubliés de la protection sociale ou le non-sens du ciblage des prestations*, Réalités sociales, Lausanne, 2004, 150 pages
- Rossini S. (sous la direction de), *Les pauvretés cachées en Suisse. Analyse*

- ROSSINI S. (sous la direction de), *Les pauvretés cachées en Suisse. Analyse qualitative des processus de précarisation et perspectives d'action sociales*, Rapport de recherche, Fonds national de la recherche scientifique PNR 45 Problèmes de l'Etat social, Université de Neuchâtel, 2002, 266 pages

[Retour](#)